

RAPPORT N° 97/4-32
du Conseil Municipal

OBJET

OPERATION DRAGON

RECONDUCTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
CONFIEE A LA SEMADER

Par Délibération du 20 novembre 1993, le Conseil Municipal avait approuvé le Traité de Concession d'Aménagement de l'opération "Dragon" avec la SEMADER. Ledit Contrat expire le 17 juin 1997.

Cependant, à cette date, il restera à réaliser les travaux de réfection sur la Ruelle des Chinois et à encaisser différentes recettes et subventions.

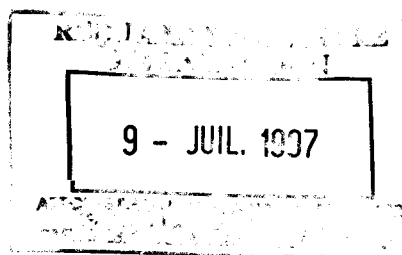
Aussi, il est proposé de proroger le Contrat de Concession avec la SEMADER de deux ans, délai qui doit lui permettre de solder ses missions.

Je vous demande donc :

- de proroger de deux ans le Contrat de Concession de l'opération "Dragon" ;
- de m'autoriser à signer l'Avenant correspondant avec la SEMADER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Tamaya".

DELIBERATION N° 97/4-32
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

OPERATION DRAGON

RECONDUCTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
CONFIEE A LA SEMADER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-32 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

(5 oppositions -dont 1 vote par procuration-/ 1 abstention)

ARTICLE 1

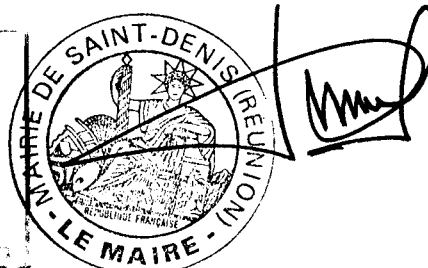
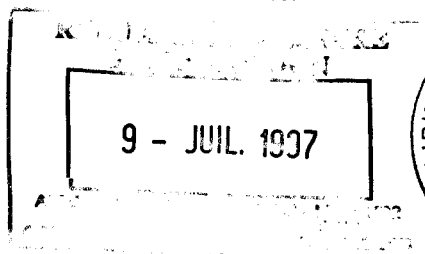
Décide de proroger le Contrat de Concession de l'opération "Dragon" de deux ans.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant correspondant avec la SEMADER.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**AVENANT N° 1 AU TRAITE DE CONCESSION DE
L'OPERATION DRAGON SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

ENTRE :

La Commune de Saint-Denis, représentée par Monsieur Michel TAMAYA, son Maire en exercice en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **18.06.1995**,

ci-après dénommée "la Commune" ou "le concédant",

D'UNE PART,

ET :

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Equipeement de la Réunion (SEMADER), société anonyme d'économie mixte locale au capital de 19 984 650 francs dont le siège social est rue Eliard Laude, au PORT, inscrite au registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS sous le n° B 332 824 242, représentée par Monsieur Daniel PAVAGEAU, son Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 décembre 1987,

ci après dénommée par "la SEMADER" ou "le concessionnaire".

D'AUTRE PART.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Par convention en date du 16 Juin 1994, reçue en Préfecture le 17 Juin 1994, la Commune a concédé à la SEMADER l'opération d'actions d'aménagement sur le quartier de la Ruelle des Chinois, dite « Opération Dragon », pour une durée de 3 années.

Cette date étant atteinte, il convient de passer un avenant de prorogation pour une durée permettant au concessionnaire de poursuivre sa mission.

Le présent avenant est destiné à fixer cette nouvelle durée.

Cela exposé, Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 :

D'un commun accord entre les parties, la durée de la concession est prorogée d'une période de deux ans à compter de la date où elle devait se terminer, reportant la clôture de l'opération au 17 Juin 1999.

ARTICLE 2 :

Les autres articles du traité, du cahier des charges et des avenants de la concession demeurent inchangés.

Fait en 6 exemplaires au PORT, le

Le Directeur Général,

Le Maire de Saint-Denis,

Daniel PAVAGEAU

Michel TAMAYA

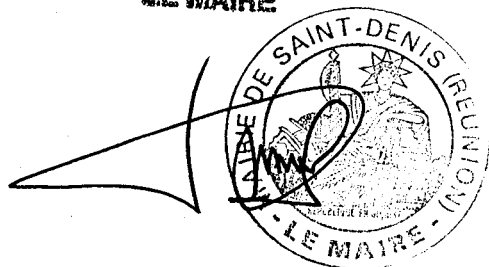
Date de réception en (s-)Préfecture :

Destinataires originaux : 1 en préfecture
 3 en commune (dont un pour le Receveur)
 2 à la SEMADER (dont un pour la CDC)

Vu par le Conseil Municipal
en séance du

27 JUIN 1997

LE MAIRE



M. TAMAYA

